



Commune de Vionnaz

Communiqué de presse

Vionnaz, le 26 avril 2016

Concession pour la construction d'une petite centrale hydroélectrique sur l'Avançon

Le Conseil d'Etat valaisan vient d'approuver l'octroi d'une concession de droits d'eau de 80 ans en faveur d'Avançon Energie SA, pour turbiner les eaux de l'Avançon. Le projet de petite centrale hydroélectrique sur la commune de Vionnaz prévoit la production annuelle de 6.8 millions de kilowattheures, correspondant à l'équivalent de la consommation de près de 1'800 ménages. Il va faire l'objet d'études de détails avant d'être soumis à enquête publique en vue de l'obtention du permis de construire. Les travaux pourraient débuter début 2017.

La société Avançon Energie SA, détenue par la commune de Vionnaz (60%), Romande Energie (35%) et la Bourgeoisie de Vionnaz (5%), a pris acte avec satisfaction de la décision du Conseil d'Etat valaisan d'approuver l'octroi d'une concession de droits d'eau de 80 ans pour turbiner les eaux du torrent de l'Avançon. Il s'agit d'un pas important vers la construction d'une petite centrale hydroélectrique sur la commune de Vionnaz. Devisée à plus de 10 millions de francs, elle permettra de produire près de 6.8 millions de kilowattheures d'électricité, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1'800 ménages, et bénéficiera de la rétribution à prix coûtant (RPC) de la Confédération.

Forte de cette concession, Avançon Energie SA va maintenant finaliser le projet d'ouvrage de la centrale et le transmettre au Canton du Valais pour approbation. L'ensemble du projet sera ensuite soumis à enquête publique en vue de l'obtention du permis de construire de la centrale. Les travaux de construction de l'ouvrage pourraient ainsi débuter au printemps 2017. La mise en service de la centrale est, quant à elle, prévue fin 2017.

Ce projet de petite centrale hydroélectrique est le fruit d'un partenariat entre la Commune de Vionnaz, la Bourgeoisie de Vionnaz et Romande Energie. Il s'inscrit dans la volonté des trois partenaires de développer localement la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Contacts

Commune de Vionnaz

Laurent Lattion
Président

Tél. : 024 481 42 52
laurent.lattion@vionnaz.ch

Romande Energie

Manon Chevallier
Spécialiste en communication
Tél. fixe : 021 802 95 73

Mobile : 079 596 45 80
manon.chevallier@romande-energie.ch